



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 065-216502260-20260831-D2026056-DE



Séance du 31 août 2026 à 18h

2026/056

Présents : VINCENT Gisèle, SOULÉ-PÉRÉ Philippe, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, ABADIE Sébastien, DE LUYCKER Diane, ALMENDRO Serge, ARRIZABALAGA Alexandre, MARTY-MAHE Ingrid, CASTERA Yves, VERDIÉ Marie, ESPOUEY Jérôme, POUBLAN Jean-Damien, BOURDEAU Christine, BORDAT Élisabeth, LHOSSAIN Bernard, BOUHABEN Laurent.

Absents : MADELAINE Jean-Christophe, TOSON Régine (donne procuration à Gisèle VINCENT), TRÉBUCQ Sandrine, ÉCORCHON Caroline (donne procuration à Stéphanie MARQUEZ), GUIRAUD Nathalie (donne procuration à Élisabeth BORDAT).

Elu secrétaire de séance : Jean-Damien POUBLAN

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 18 août 2026

**ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE
« ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL »**

Diane De Luycker, adjointe à la transition écologique, présente au Conseil Municipal, la charte régionale proposée par FREDON Occitanie.

L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.

Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraîchissement urbain ; insertion paysagère...

- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur du végétal, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale pour le niveau 2.

Le secrétaire de séance,
Jean-Damien POUBLAN

Le Maire,
Gisèle VINCENT

